

L'eau dans le conflit du Cachemire

Alain Lamballe

Le général du cadre de réserve Alain Lamballe a servi, comme attaché militaire, en Inde, au Pakistan, au Sri Lanka et aux Maldives. Il se rend régulièrement dans tous les pays Asie du Sud. Il enseigne la géopolitique de cette région dans différents établissements parisiens, notamment au Collège Interarmées de Défense.

Le contentieux entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire n'a pas pour origine le partage des eaux du bassin de l'Indus. Le Pakistan considère que l'ancienne principauté aurait dû lui revenir de droit puisque sa population est essentiellement musulmane. Cependant, le Cachemire suscite aussi des convoitises parce qu'il constitue un château d'eau. En réalité, le véritable château d'eau est plutôt le Tibet mais le Cachemire en constitue en quelque sorte une annexe occidentale dont tous les cours d'eau s'écoulent vers le sud-ouest, c'est à dire le Pakistan. Du plateau tibétain s'écoulent des grands fleuves vers le centre de la Chine, vers l'Asie du Sud-Est et vers l'Asie du Sud.

L'Indus prend sa source dans la partie occidentale du Tibet avant de pénétrer au Ladakh, situé au nord de la partie du Cachemire administrée par l'Inde. Il se dirige ensuite vers le nord-ouest du Cachemire, plus précisément dans les Zones du Nord, administrées directement par Islamabad. Ce fleuve évoque le nom de l'Inde mais constitue avant de se jeter dans l'Océan indien une artère vitale pour le Pakistan qui serait autrement un désert.

Les affluents majeurs de l'Indus viennent de la rive gauche. L'un d'entre eux, la Jhelum a sa source au Cachemire, dans la partie indienne. Cette rivière qui arrose Srinagar, la capitale d'été du Cachemire indien, traverse ensuite la partie sud de la partie du Cachemire administrée par le Pakistan, plus précisément l'Azad Cachemire (le Cachemire libre, « azad »

signifiant « libre » en ourdou). A Muzaffarabad, capitale de l'Azad Cachemire, elle est rejointe par la Kishanganga venant du nord, de la partie du Cachemire administrée par l'Inde (appelée Neelum, côté pakistanais). Les autres affluents de la rive gauche traversent le Cachemire indien (façon succincte de désigner la partie administrée par l'Inde) dans leurs cours supérieurs avant de rejoindre le Cachemire pakistanais (façon succincte de désigner la partie administrée par le Pakistan) ou le Pakistan proprement dit. Il en est ainsi de la Chenab qui prend sa source dans l'Etat indien de l'Himachal Pradesh et qui termine son parcours dans le Pendjab pakistanais. La Chenab reçoit l'apport de la Ravi, prenant naissance aussi en Himachal Pradesh.

La Sutlej naît au Tibet comme l'Indus lui-même, reçoit l'apport de la Beas dont la source se trouve en Himachal Pradesh puis rejoint le Pendjab pakistanais. Elle coule à la limite sud du Cachemire indien.

Aucun de ces cours d'eau ne se dirige donc vers l'Inde. Après l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, divers barrages avaient été aménagés ou envisagés dans le bassin de l'Indus, y compris au Cachemire, sans concertation entre les deux pays qui s'accusaient mutuellement. Les litiges ont pris fin avec la signature du traité de l'Indus, le 19 septembre 1960, sous l'égide de la Banque mondiale. Ce traité, d'importance majeure, répartissait les eaux du bassin de l'Indus entre les deux pays. L'Inde pouvait utiliser les eaux des trois tributaires les plus orientaux de l'Indus, la Ravi ainsi que la Sutlej avec son affluent la Beas. Le Pakistan pouvait disposer librement des eaux de l'Indus proprement dit, de la Jhelum et de la Chenab ¹. Ce traité a dans l'ensemble été respecté, y compris pendant les périodes de tension entre les deux pays.

¹ Voir l'article « L'eau, source de conflits en Asie du Sud », Alain Lamballe, « Guerres mondiales et conflits contemporains », n° 195/2000. Voir également l'ouvrage « Pakistan, la quête de l'identité », Max-Jean Zins, La documentation française, février 2002, pages 45 et 46.

L'Inde, pays en amont par rapport au Pakistan, a estimé indispensable de construire des infrastructures hydrauliques non seulement sur les affluents de l'Indus dont l'usage lui avait été attribué mais aussi sur ceux mis à la disposition du Pakistan. Elle estime respecter les termes de l'accord qui lui donnent la possibilité de prélever, de façon modérée au bénéfice des populations cachemiries en amont, de l'eau des affluents à la disposition du Pakistan. Ce pays affirme au contraire que l'accord est violé par l'Inde, accusée d'effectuer des prélèvements dépassant les limites autorisées par le traité. Le Pakistan doit cependant réagir avec modération car ces ponctions profitent à des populations majoritairement musulmanes. La construction de lacs de retenue trop importants lui apparaît par ailleurs comme une menace que pourrait brandir l'Inde à tout moment. En cas de tensions et a fortiori de conflits, celle-ci pourrait soit réduire le débit des cours d'eau aménagés, privant le Pendjab pakistanais d'irrigation dont il a un besoin impératif, soit au contraire l'augmenter pour provoquer des inondations. Ainsi l'Inde aurait la possibilité de nuire à l'agriculture pakistanaise mais aussi d'influer sur le déroulement d'éventuelles opérations militaires.

Des litiges sont nés à propos de l'aménagement au Cachemire indien de la Jhelum et de l'un de ses affluents de droite, la Kishanganga. Afin de faciliter la navigation fluviale en toute saison de Wular à Baramulla, sur la Jhelum, l'Inde a commencé la construction d'un barrage à Wular, vivement critiquée par le Pakistan. Elle a tenu compte des objections émises par le Pakistan et les travaux semblent avoir cessé. L'Inde envisage de détourner une partie des eaux de la Kishanganga en amont de la Jhelum afin de construire une petite centrale hydroélectrique. Le Pakistan s'y oppose car il a lui-même l'intention d'aménager cet affluent, appelé Neelum côté pakistanais, pour édifier un ouvrage hydroélectrique important, avec l'aide probable de la Chine, ce qui donne au litige une dimension internationale élargie.

Des projets de construction hydraulique dans le Cachemire indien sur la Chenab ont aussi fait naître des contestations au Pakistan. Cependant,

dans un cas, un accord est intervenu. Le 14 avril 1978, l'Inde et le Pakistan ont conclu un accord permettant à l'Inde de construire une centrale hydroélectrique de dimension relativement modeste à Salal, sur la rivière Chenab. La construction d'un barrage plus important sur le même cours d'eau à Baglihar a fait l'objet d'une vive controverse. Suite à une plainte du Pakistan auprès de la Banque mondiale, recevable en vertu du traité de 1960, un arbitrage a été rendu par un juge international, de nationalité suisse, en février 2007.

L'Inde a reçu le feu vert pour terminer le barrage qui, selon le professeur Lafitte, l'expert suisse, ne viole pas les clauses du traité. Cependant certaines modifications devront être introduites dans les plans, en particulier pour les portes du déversoir qui régulent la sédimentation ainsi que les excès d'eau en cas d'inondations.

Aucun grand barrage n'a été construit au Cachemire, ni dans la partie indienne, ni dans la partie pakistanaise. Les raisons en sont peut-être politiques parce que le sort du Cachemire reste indéfini. Elles sont aussi d'ordre géographique, les parties aval des cours d'eau qui le traversent n'ayant pas de débits suffisants. Mais plusieurs barrages majeurs l'ont été à la périphérie du Cachemire, aussi bien du côté indien que du côté pakistanaise. L'Inde a achevé en 2000 un grand barrage à Thein, sur la frontière entre le Jammu et Cachemire et le Pendjab. Le Pakistan a achevé un grand barrage à Mangla sur la Jhelum dès 1967, à la limite entre l'Azad Cachemire et le Pendjab. Le lac de retenue, située dans la partie cachemirienne, a engendré un vaste déplacement de population. Certains Cachemiris originaires de cette région, autour de Mirpur, ont en profité pour émigrer au Royaume-Uni. Un autre grand barrage a été édifié en 1977 sur l'Indus proprement dit à Tarbela, dans la Province frontière du nord-ouest.

Le Pakistan n'a pas encore pleinement utilisé les possibilités qui lui sont offertes par le traité de l'Indus. Il a été devancé par l'Inde mais essaie de rattraper son retard, notamment dans les Zones du Nord, la partie du Cachemire pakistanaise administrée directement par Islamabad. Il construit

un barrage de dimension moyenne sur un affluent de gauche de l'Indus, près de Skardu. Deux projets majeurs sont à l'étude sur l'Indus même, l'un à Katarah, environ 20 km en aval de Skardu, dans une région dénommée Baltistan et l'autre à Diamer-Basha, avant que le fleuve ne pénètre dans la Province frontière du nord-ouest. Ce dernier projet a la priorité. L'étude de faisabilité a été confiée à une firme allemande mais celle-ci est accusée depuis de fraude par la Banque mondiale. De ce fait, la réalisation de l'ouvrage, prévu en 2016, risque d'être retardée. Les choses bougent donc dans les deux Cachemire en ce qui concerne l'aménagement des cours d'eau. L'heure est venue d'édifier des infrastructures d'importance dans les parties indienne et pakistanaise, ce qui ne manquera pas de susciter de nouvelles tensions, aussi bien nationales qu'internationales d'ailleurs.